Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-138_12_2025-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 10 décembre 2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi quatre décembre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en Exercice : 29 | Nombre d'abstentions : 0 |
| Nombre de conseillers présents : 25 | Nombre de votants : 26 |
| Nombre de procurations : 1 | Nombre de votes pour : 26 |
| | Nombre de votes contre : 0 |

**Étaient présents :**

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, M. JULIEN Loïc, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme LESAGE Catherine, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe, Mme FONTENAY Julie, M. DELINOTTE Thibault, Mme BOZEC Nolwenn.

**Absents Excusés :**

M. MENEUST Philippe procuration à Mme BLANCHARD Agnès, M. GUETTE Christian, Mme COENT Annie, M. CHAHID Mohamed.

M. Jacques RIVOAL a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 4 décembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2025 est lu et arrêté.

### 138_12_2025 – INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE – PRESENTATION DES DIA

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'Urbanisme, présente la liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues du 1er septembre au 15 novembre 2025.

Il est rappelé au Conseil Municipal que les périmètres du Droit de Préemption Urbain ont été revus pour ne concerner que les secteurs à enjeux et non plus l'intégralité des zones urbaines. De plus, le DPU est désormais directement mis en place au profit des différents intervenants publics selon les secteurs à projet (commune, Rennes Métropole, Territoires ou l'Etablissement Public Foncier Régional).

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2022, les DIA peuvent être déposées par voie dématérialisées. La référence de celles déposées par cette voie se termine par le symbole « @ ».

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-138_12_2025-DE

| N° de DIA<br>Date dépôt | Références cadastrales | Adresse du terrain | Décision |
|---|---|---|---|
| DIA 035206 25 00019@<br>17/09/2025 | AB 667 | 20 rue Louis Delourmel | DPU Rennes Métropole<br>Non préemption |
| DIA 035206 25 00020<br>18/09/2025 | 073AH 473 - 476 | 5 rue des Frères Sizaire | DPU Rennes Métropole<br>Non préemption |
| DIA 035206 25 00021@<br>13/10/2025 | AP 141 – 303 - 54 | 26 rue de Rennes | La commune ne préempte pas |

- **Présentation faite, le conseil prend acte**

***Pour extrait conforme,***

***Le Maire, Sébastien Guéret***

